

ANNONCES MARCHÉS PUBLICS

Marchés publics de travaux  
Procédures adaptées de + 90 000 €

**Plurial Novilia**  
Groupe ActionLogement

AVIS D'APPÊL PUBLIC À CONCURRENCE

Pouvoir Adjudicataire : PLURIAL NOVILIA, SA d'HLM au capital de 46.355.456 euros, inscrite au RCS sous le numéro B 335.480.679, dont le siège social est sis 2, place Paul Jarmot 51100 Reims.

Objet : Démolition de 14 logements - 10, place des Argonautes - Quartier Les Châtillons à Reims (51) / Ref. Marché : MA-331021.

Procédure : Procédure Adaptée ouverte soumise au Code de la Commande Publique

Le marché est composé de 2 lots :

- Lot 1 : Désamiantage  
- Lot 2 : Déconstruction - Gros œuvre - Remblaiement

Délai d'exécution : 7 mois (dont 2 mois de préparation de chantier).

Le dossier de consultation pourra être obtenu à partir du mardi 5 octobre 2021 dès 16 heures, en téléchargement gratuit via les sites <https://www.plurial-novilia.fr> ou <https://www.proxilegales.fr>

Les visites de sites sont obligatoires (Voir R.C.E)

Date limite de réception des candidatures et des offres : Le vendredi 19 novembre 2021 avant 12h00, par voie électronique via le site <https://www.proxilegales.fr> (Voir R.C.E).

Renseignements techniques : Direction du Patrimoine - Pôle Réhabilitation : Mme FOURNIER-POILVERT Karène 06.14.34.85.79  
Renseignements administratifs : Service Achats-Marchés : Mme DGHIS 03.26.53.39.47 / Mme BERNARD-BARTHE 03.26.04.98.30 / Mme BOVIÈRE 03.26.08.34.17.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le jeudi 30 septembre 2021 au JAL L'UNION (Editions Marne, Aisne et Ardenes).

Avis d'attribution de marchés publics



AVIS D'ATTRIBUTION  
ACCORD-CADRE

Suite à consultation en date du 19 juillet 2021  
Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour le patrimoine d'espace Habitat chauffé collectivement.

Maitre d'Ouvrage : ESPACE HABITAT 7, avenue du Maréchal Lederc 08013 Charleville-Mézières Cedex.  
Attributaire de l'accord-cadre : • GAZ DE PARIS • ANTARGAZ • ELECTRICITE DE FRANCE (EDF)

Une annonce légale à PUBLIER ?

Une cellule experte et réactive À VOTRE SERVICE

Contactez-nous au  
03 26 50 50 66  
OU SUR  
[legale@lunion.fr](mailto:legale@lunion.fr)

Avis de constitution, avis administratifs, enquêtes publiques, marchés publics...

Avis rectificatifs de marchés publics

**Plurial Novilia**  
Groupe ActionLogement

AVIS D'ANNULATION

Pouvoir Adjudicataire : PLURIAL NOVILIA, SA d'HLM au capital de 46.355.456 euros, inscrite au RCS n° B 335 480 679, dont le siège social est sis 2, place Paul Jarmot, 51100 Reims.

Objet : Construction de 2 maisons locatives - rue Nicolas Copernic à Saint Just Sauvage (51) / Ref. Marché : CN-050321

Procédure : Procédure Adaptée ouverte soumise au Code de la Commande Publique

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres relatif au marché cité ci-dessus a été déclaré sans suite pour motif de dépassement budgétaire.

Cet appel d'offres, sous sa forme initiale, est donc annulé. Un nouvel appel d'offres sera lancé courant du 1er semestre 2022.

Date d'envoi du présent avis à la publication : le mercredi 29 septembre 2021 aux JAL L'UNION (Mame), et l'Estclair

**Plurial Novilia**  
Groupe ActionLogement

AVIS RECTIFICATIF

Pouvoir Adjudicataire : PLURIAL NOVILIA, SA d'HLM au capital de 46.355.456 euros, inscrite au RCS sous le numéro B 335.480.679, dont le siège social est sis 2, place Paul Jarmot - 51100 Reims.

Objet : Restructuration de 9 commerces - Quartier Les Châtillons à Reims (51) / Ref. Marché : MA-270821.

Procédure : Procédure Adaptée ouverte soumise au Code de la Commande Publique

Report de la date limite de réception des candidatures et des offres : Il est porté à la connaissance du public qu'il a été répondu favorablement aux demandes d'allongement de la période d'étude du projet par certains candidats.

La remise des offres, par voie électronique est reportée au vendredi 12 novembre 2021 avant 12h00.

Renseignements administratifs : Service Achats-Marchés : Mme DGHIS 03.26.53.39.47 / Mme BERNARD-BARTHE 03.26.04.98.30 / Mme BOVIÈRE 03.26.08.34.17.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le jeudi 30 septembre 2021 au JAL L'UNION (Editions Marne, Aisne et Ardenes).

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation d'exploiter un parc Éolien sur le territoire de la commune d'Alaincourt présentée par la société TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE (ex TOTAL QUADRAN)**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 20 août 2021, une enquête publique complémentaire qui sera ouverte du lundi 4 octobre 2021 au mardi 19 octobre 2021 inclus, dans la commune d'Alaincourt sur la demande d'autorisation unique présentée par la société TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE (ex TOTAL QUADRAN) (après modification de son projet initial), dont le siège social est situé 74, rue du lieutenant de Moncarbier - ZAC de Mazeran - Béziers (34500), relative à demande d'exploiter un parc éolien composé de 5 éoliennes et

deux postes de livraison sur le territoire de la commune d'Alaincourt. Ce projet est situé sur le territoire de la commune d'Alaincourt. Ces éoliennes sont dotées d'une puissance nominale de 2 à 3,4 MW, d'une hauteur de 150 mètres et situées sur les parcelles cadastrales N° ZE01, ZE07, ZE09, ZE10, ZE20, ZE21 et ZI 2 sur la commune d'Alaincourt.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation, qui contient l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et une note expliquant les modifications substantielles apportées au projet est consultable :

- dans la Mairie d'Alaincourt, aux heures habituelles d'ouverture ;
- sur le site internet de la préfecture de l'Aisne ([www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr))
- sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires - 50, boulevard de Lyon - 02011 Laon Cedex, sur rendez-vous.

Des informations peuvent être également demandées auprès de Mme Etienne RABIER-MARTINELLI, TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE

Le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : [ddt-participatif-public@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-participatif-public@aisne.gouv.fr). Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « enquête publique-observations-PE d'ALAINCOURT-TOTAL ».

La taille des messages et de leur(s) annex(es) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations recueillies par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et au commissaire enquêteur.

Ces observations doivent être consignées ou reçues avant le 19 octobre 2021 à 17h30.

Monsieur Jean-Pierre HOT, agronome pédologue en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et sera présent pour recevoir les propositions écrites ou orales aux jours, heures et lieux suivants :

- autant que possible, attente hors du local de permanence si des personnes y sont présentes en plus du commissaire enquêteur,
- dans tous les cas respect d'une distanciation physique de deux mètres entre les personnes venues participer à l'enquête publique et vis-à-vis du commissaire enquêteur,
- obligation de porter un masque de protection dans la salle de permanence et lors des entretiens avec le commissaire enquêteur,
- rédaction des observations avec un stylo personnel apporté à cet effet, à défaut le commissaire enquêteur pourra prendre lui-même note des observations émises.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 Laon Cedex), dans la Mairie d'Alaincourt et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande d'autorisation unique, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision sur la demande d'autorisation d'exploiter (articles L.512-1 du code de l'environnement).

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
COMMUNE de CHAMPILLON (51160)

Avis d'enquête publique sur les projets de Révision Allégée n°1 et de Modification de Droit Commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme n°1 du Plan Local d'Urbanisme n°1 du 22 septembre 2021 a prescrit l'Enquête Publique relative aux projets de Révision Allégée n°1 et de Modification de Droit Commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme, laquelle se déroulera sur une période de 32 jours du mardi 26 octobre 2021 à 10h00 au vendredi 26 novembre 2021 à 15h00.

Au terme de l'Enquête Publique, la Révision Allégée n°1 et la Modification de Droit Commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourront être approuvées par délibérations du Conseil Municipal en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision.

Monsieur Francis SONGY, Informaticien Retraité, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

Le dossier est consultable :

- Sous forme " papier " à la Mairie de Champillon, aux jours et heures habituels d'ouverture du mardi 26 octobre 2021 à 10h00 au vendredi 26 novembre 2021 à 15h00.
- Sous forme numérique
- Sur un poste informatique disponible en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du mardi 26 octobre 2021 à 10h00 au vendredi 26 novembre 2021 à 15h00.
- Sur le site internet de la commune : <https://www.champillon.com/fr/>

Durant l'enquête, toute personne sera admise à émettre ses observations, propositions et contre propositions :

- Sur les registres d'enquête déposés à la Mairie de Champillon, aux jours et heures habituels d'ouverture du mardi 26 octobre 2021 à 10h00 au vendredi 26 novembre 2021 à 15h00.
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : [enquete@publ-que@champillon.com](mailto:enquete@publ-que@champillon.com)
- Par voie postale, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Champillon - 7, rue Pasteur - 51160 Champillon. Pendant les permanences du Commissaire Enquêteur, à la Mairie de Champillon :
- Le mardi 26 octobre 2021 de 10h00 à 12h00.
- Le mercredi 10 novembre 2021 de 10h00 à 12h00.
- Le vendredi 26 novembre 2021 de 13h30 à 15h00.

Les informations environnementales et l'avis de l'autorité environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique, consultable dans les formes précitées ci-dessus.

Des informations relatives au projet pourront être demandées à M le Maire de Champillon en tant que responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet <https://www.champillon.com/fr/>

Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN

**PROXILEGALES.FR**